

Le mandat de l'OMC

L'OMC est chargée de cinq tâches concrètes :

- Veiller à la bonne mise en œuvre de l'Accord signé à Marrakech
- Administrer les procédures de règlement des différends
- Devenir le lieu d'une négociation commerciale permanente
- Administrer le mécanisme d'examen des politiques commerciales
- Coopérer avec le FMI et la Banque mondiale

Règles et fonctionnement de l'OMC

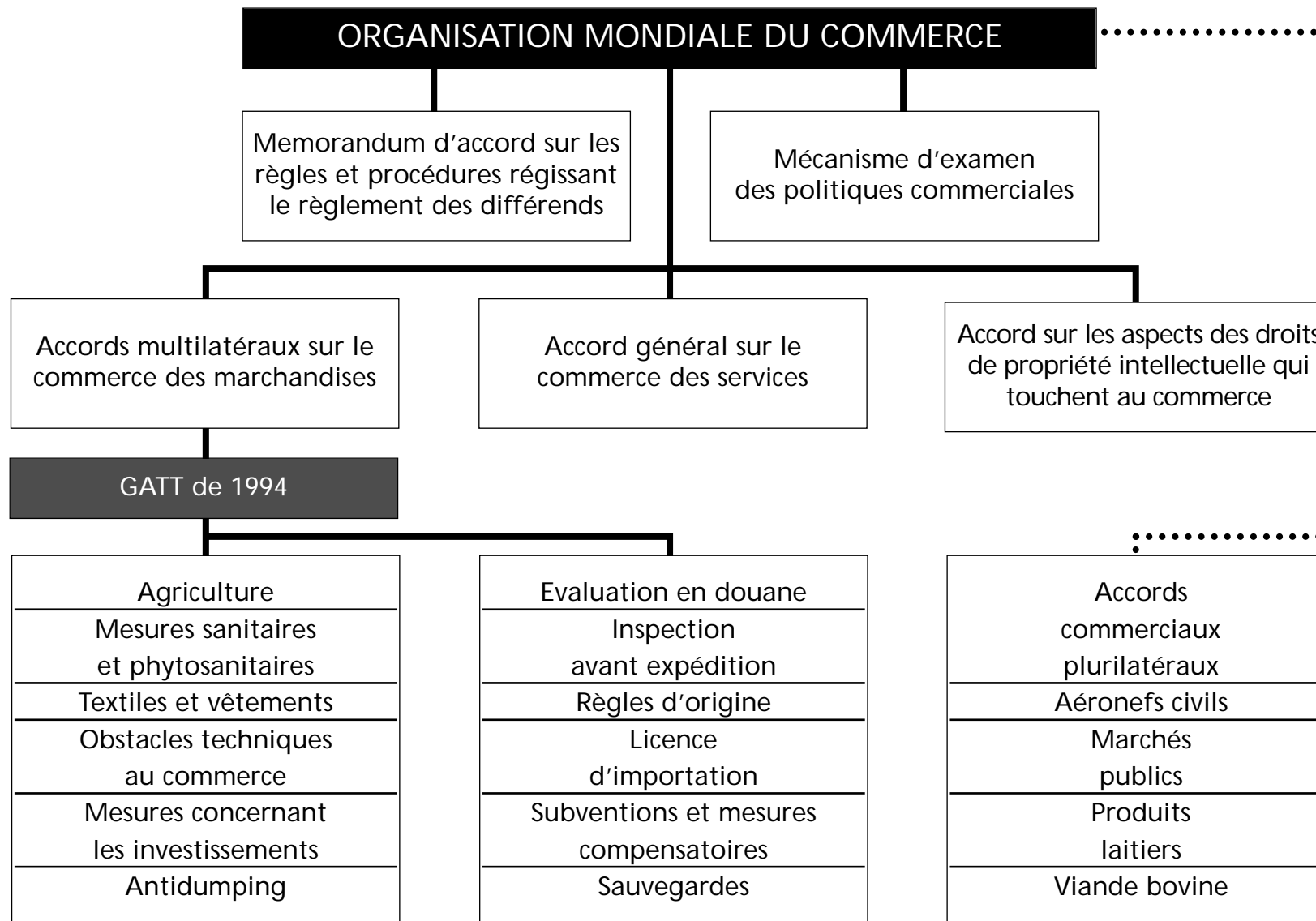
- Le principe de l'Accord unique : être membre de l'OMC signifie adhérer à tous les Accords
- L'OMC : un lieu de négociation permanente
- Un traitement spécial et différencié pour les PED
- Un mécanisme de règlement des différends
- Le principe de l'égalité : un pays égal une voix
- Et l'application du consensus dans les décisions

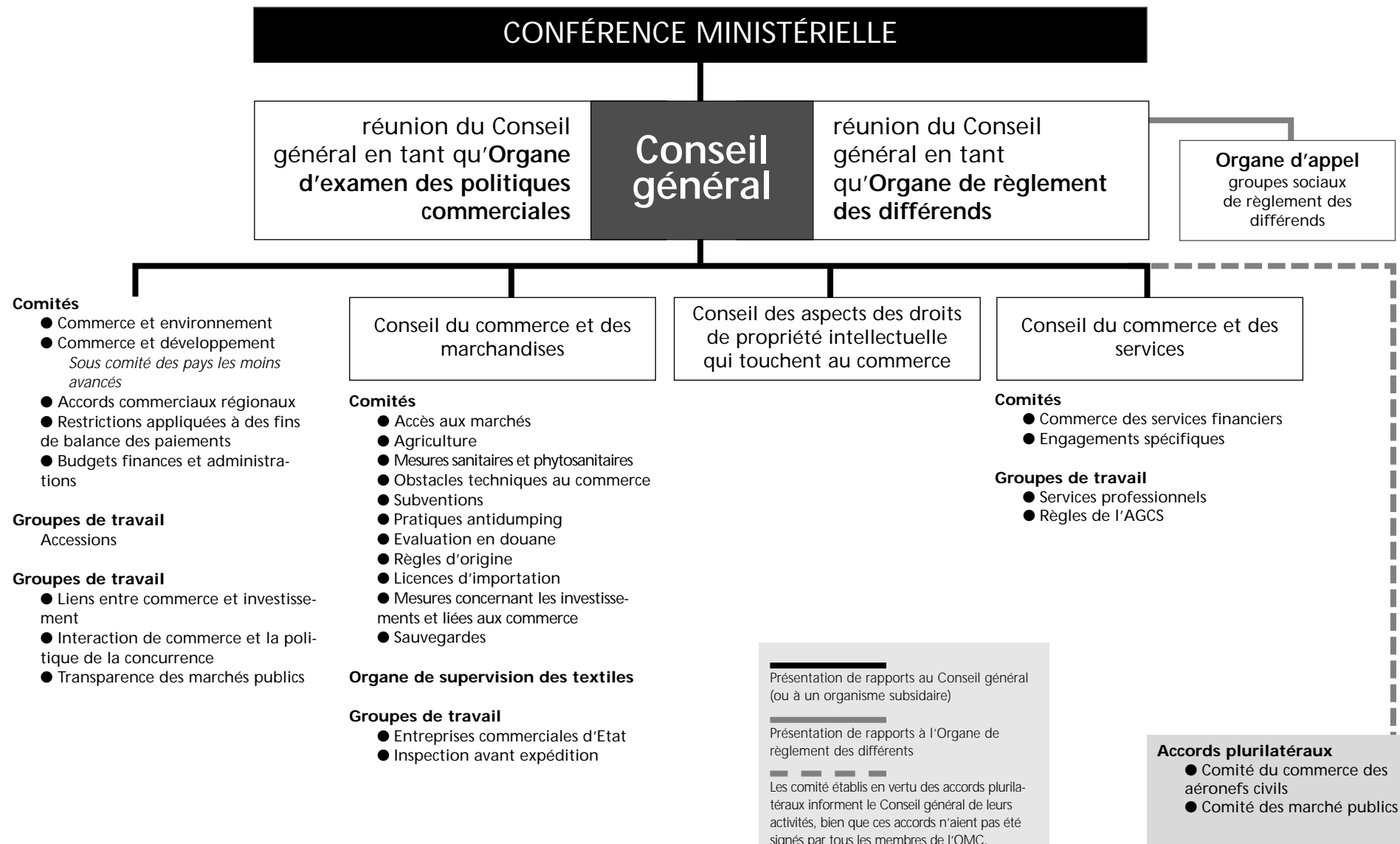
Dans les faits une inégalité entre pays

- Un manque de transparence dans la prise de décision car il s'agit plus d'une somme de négociations bilatérales que d'une négociation multilatérale

- Une inégalité entre pays du fait :
 - De la faiblesse de représentation des pays les plus pauvres à l'OMC et dans les négociations

 - De la faiblesse de l'expertise de ces pays alors que les sujets couverts sont multiples et complexes





MÉCANISME DES RÈGLEMENTS DES DIFFÉRENTS

